



St-Priest.info n°6

Janvier- Mars 2022

Cette année encore, il est bien difficile de se projeter dans un avenir proche tant l'épidémie nous plonge dans l'incertitude, voire l'inquiétude. Mais ne nous laissons pas submerger par un sentiment d'exaspération, de grand mécontentement. En ce tout début d'année, nous pouvons souhaiter de nouveaux possibles, espérer que des moments de convivialité viendront à nouveau égayer nos mois prochains. Heureusement, la vie communale poursuit résolument son cours : vous pourrez lire dans ce numéro l'évolution des différents projets en chantier et découvrir ceux qui vont débiter en 2022.

Permettez-moi de partager avec vous ces quelques vers découverts récemment ; ils me semblent tout à fait appropriés à cette période :

"Je vous souhaite d'espérer dans la houle du temps ...

Je vous souhaite de choisir chaque jour qui passe

La voie de la confiance qui seule nous fait marcher.

Teintons notre parcours des plus jolies couleurs

Et franchissons l'an neuf dans la joie partagée." (M.-F. Lefebvre)

D. Cazorla

Infos Pratiques

- **État civil**

Naissances :

BORDJA Lissandro

Né le 1^{er} Décembre 2021

A Roanne

DEFOND Adèle

Née le 19 Décembre 2021

A Roanne

- **SIVOM des Bois Noirs – Tarif 2022**

Assainissement

Abonnement (prime fixe annuelle) 32 €

Volume d'eau consommé (m³ d'eau) 0,92 € (+0,02 €)

Accès au réseau : participation pour le financement de l'Assainissement Collectif : 1 400 € pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif des constructions nouvelles ou existantes.

Eau

Abonnement (prime fixe annuelle) 86 € (+2 €)

Consommation (m³ d'eau) 1,27 € (+0,25 €)

Accès au réseau :

⇒ Forfait de 1 400 € pour raccordement au réseau d'eau potable, y compris le regard, le compteur, et le robinet d'arrêt jusqu'en limite de propriété.

⇒ Forfait de 500 € pour raccordement au réseau d'eau potable de bâtiments situés dans un programme d'aménagement, y compris le regard, le compteur et le robinet d'arrêt.

Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt 45 €

Fourniture et pose d'un compteur 100 €

Remise en service d'un compteur d'eau 30 €

Fermeture d'un compteur d'eau 32 €

- **Inscription sur les listes électorales**

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au télé service disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Les services communaux

- **Cimetière communal**

Le cimetière communal compte 280 concessions de terrain occupées, 35 emplacements de 6.25 m² libres (possibilité de ne concéder que la moitié soit 3.13 m²), 2 caveaux provisoires, un columbarium avec 9 cases, 2 cavurnes, et un jardin du souvenir.

Les personnes désirant obtenir une concession, une case ou une cavurne doivent s'adresser en mairie.

Ci-dessous les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022, **pour une durée de 30 ans**.

- Concessions de terrain :
 - o Concession simple : 200 €.
 - o Concession double : 400 €.
 - o Reprise de tombe simple : 150 €.
 - o Reprise de tombe double : 300€.
- Espace cinéraire :
 - o Case columbarium : 250 €.
 - o Cavurne : 400 €

Tout concessionnaire ayant l'intention de faire construire un monument ou un caveau devra en faire, préalablement, la déclaration en mairie.

Dans l'attente d'une sépulture définitive, la demande d'un caveau provisoire peut être faite en mairie. Le tarif est de 100 € / mois (1er mois gratuit).

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir doit faire aussi l'objet d'une demande en mairie.

Un plan réactualisé sera affiché à l'entrée principale du cimetière.

Le règlement intérieur du cimetière est disponible sur demande auprès de la secrétaire de mairie.

- **Équipement à la Mairie**

Les équipements de télécommunication sont passés à la fibre, sans augmentation budgétaire, pour un service plus performant. L'achat d'un ordinateur portable (863, 90 € HT) à disposition du maire et des conseillers facilite le travail (site internet, préparation des réunions...) Enfin, la commune a également investi dans une lame de déneigement en caoutchouc.

- **Tarif 2022 concernant la restauration et la garderie scolaire**

A compter du 1^{er} janvier 2022, la révision des tarifs des services de garderie et de restauration scolaire sera effective.

- Nouveau tarif du service de garderie : 1,50 €.
- Nouveau tarif du service de restauration scolaire (adulte) : 5.50 € (+ 0.20 €)
- Nouveau tarif de restauration scolaire (enfant) : 3,50 € (+ 0.10 €)

- **Bibliothèque Municipale**

Les bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

La bibliothèque est actuellement ouverte sur rendez-vous en raison de la situation sanitaire. N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables : Andrée Chantelot au 04.77.62.97.79 ou Lucette Cazorla au 04.77.62.90.46.

Chaque mois, une navette de la Médiathèque Départementale apporte romans, romans policiers, documentaires tant pour les adultes que pour les jeunes et les tout-petits. Sont aussi disponibles des DVD ou des œuvres enregistrées sur CD (à écouter en voiture par exemple !) Faites connaître vos envies et les ouvrages pourront être réservés.

En cas de difficultés de déplacement, un service de portage peut être mis en place. Service gratuit pour tous. En cette période difficile, où les relations sont réduites, venez rêver, voyager, apprendre, grâce à la lecture !

A vos agendas : samedi 2 avril à 18h, salle des fêtes près de l'église à St Just-en-Chevalet, l'Association des Bibliothèques du Pays d'Urfé propose un spectacle tout public, *L'Enfant Océan*, d'après le roman de Jean-Claude Mourlevat par la troupe *Le Ruban fauve*.

La sélection trimestrielle d'ouvrages reçus récemment à la bibliothèque



Bien vivre à Saint-Priest

- **Décorations de Noël**

Toute l'équipe du conseil municipal de Saint-Priest remercie toutes les personnes pour leur contribution à l'installation des décorations de Noël (place des Grumiers, place de l'église) et du sapin place de l'école.

- **C.C.A.S.**

Cette fin d'année 2021, ce sont 69 personnes de 71 ans et plus qui ont reçu la visite des membres du CCAS et du conseil municipal pour leur remettre le colis de Noël. Un bon pour un repas sur place ou emporté, au café de la Place, leur a été offert.

Les 9 résidentes de l'EHPAD de Saint-Just-en-Chevalet, habitantes dans le passé de notre commune, ont reçu un bon coiffure.

Avec la collaboration du personnel du Service Social Départemental de Saint-Just-en-Chevalet, dans l'anonymat pour les membres du CCAS, 3 personnes seules et 4 familles de Saint-Priest (soit 19 personnes au total) se sont vues remettre des boîtes de Noël composées de produits alimentaires, de cadeaux plaisir (revue, jeux de société, livre d'activités...), et d'un accessoire chaud pour les enfants de chaque famille.

Un message sous forme d'une carte, un poème et des papillotes accompagnaient chaque colis et chaque boîte.

- **Épicerie « Le Saint-Priest »**

Suite au dysfonctionnement de la vitrine réfrigérée de l'épicerie « Le Saint-Priest », il est nécessaire de remplacer cette dernière. Le remplacement sera effectué par l'entreprise « Maison Grelin » de Riorges pour un montant de 4 619 € HT.

- **Un nouveau service : La Maison de la Famille Itinérante de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)**

La camionnette tout équipée (ordinateurs, copieur-scanner, bureau d'entretien particulier) s'est arrêtée devant la bibliothèque mercredi 12 janvier de 9 h à midi. Elle reviendra aux mêmes horaires, pendant 5 mois, les mercredis 9 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai et 1^{er} juin.



Vous pouvez demander aux conseillères tous renseignements sur l'accès aux droits, vous faire aider dans vos démarches administratives, poser des questions dans les domaines de la famille, du logement, de la garde d'enfants, des loisirs. Accueil sans rendez-vous.

Projets et réalisations

Tout d'abord, les restes à réaliser de 2021 doivent être terminés : bâtiment du stade et finalisation de l'aménagement, modification du PLU, aménagement du lotissement de la Motte qui commencera par des sondages au niveau de la voirie de desserte.

Quatre domaines nécessitent des travaux en 2022 :

- **Voirie** : réalisation d'un caniveau en haut de la rue de Bessines ; du côté de Bout, goudronnage dans le village et sur la route d'accès, réparation de la piste forestière en amont ; réparation de la piste forestière entre la croix Carry et le parc photovoltaïque du Limouzat (la société NéOen doit commencer son installation à la fin du printemps).

D'autre part, vu les désagréments et les risques découlant de l'organisation des raves parties dans les Bois Noirs, vu la demande de la gendarmerie et de la sous-préfecture, il est nécessaire de limiter l'accès au site du Plan de la Grange par le chemin de la Pierre des Fées et celui des Bouchères. L'utilisation de barrières sera plus pratique que le déplacement des rochers avec la tractopelle. Le public intervenant en forêt (forestiers, propriétaires, chasseurs...) sera informé en temps utile des conditions d'accès en cas de fermeture momentanée des voies concernées. Des devis ont été demandés pour l'achat de deux barrières pivotantes auprès de l'entreprise Goutorbe, au Noyer, pour un montant de 1200€ HT.

- **Éclairage public** : dans le bourg, les crosses portant les lanternes présentent plusieurs inconvénients : abaissement nécessitant des réglages mais surtout détérioration du bois entraînant un risque de casse. Le conseil municipal a validé la suppression des crosses et le remplacement des lampes sodium par des lampes LED, plus économiques (amortissement en 11 ans) ; les lanternes sodium remplaceront les lanternes vétustes dans les écarts (dont la cité Tardy). Le montant s'élève à 24 003, 60€ HT. Après la participation du SIEL, le reste à charge de la commune est de 10 801, 62€ HT.
- **Bâtiments communaux** : les couloirs de l'école et la cage d'escalier des appartements demandent une sérieuse rénovation.
- **Cimetière** : suite à l'interdiction de l'usage de désherbant dans le cimetière et pour prévenir les ravinelements récurrents des allées, le conseil municipal opte pour leur végétalisation.

- **Mise en séparatif des eaux pluviales, modification du plan de mandat**

Afin d'améliorer la performance du poste de relevage des eaux usées de la cité Tardy et celle de la station d'épuration, la priorité est donnée à la mise en séparatif des eaux pluviales : lancement de l'étude en 2022 et première tranche des travaux envisagée en 2023.

Vie associative - Animation

- **FNACA de Saint-Priest : Célébration du 11 novembre et assemblée générale**

Le jeudi 11 novembre, pour la commémoration de la fin de la guerre 14/18, nous étions assez nombreux à nous rendre au monument pour honorer les 70 morts de la commune : Monsieur le maire, les adjoints, une grande partie du conseil municipal, les anciens de notre comité, les veuves, ainsi que



d'autres personnes, chacun ayant une pensée pour toutes les victimes des guerres.

Après la lecture du communiqué de la ministre des anciens combattants, et d'un poème de Marie Noël, monsieur le maire a ensuite décoré notre ami Lucien Émile Barge de la médaille du combattant. Émile a accompli 9 mois à Bizerte en Tunisie.

La minute de silence et la Marseillaise ont terminé cette cérémonie. Nous avons tenu une rapide assemblée générale : compte-rendu financier, distribution des dernières cartes. Le bureau est inchangé. La journée s'est terminée par un bon repas chez Sabrina.

- **Association Communale de Chasse**

Vu la conjoncture sanitaire, le repas offert aux propriétaires est repoussé, si possible, au mois de septembre.

- **Amicale des Anciens Mineurs de Saint-Priest**

L'année a été éprouvante comme pour tout un chacun mais nous avons pu tenir notre assemblée générale le 12 octobre. Le bureau a été reconduit : D. CHAGNON, président et J-L LAUTRU, trésorier.

Le 4 décembre, nous avons célébré la fête de sainte Barbe qui tient tant à cœur à tous les mineurs et qui permet de penser à leurs camarades disparus.

Nous vous présentons tous nos vœux, que cette année apporte beaucoup de bons moments. Nous espérons pouvoir organiser l'assemblée générale en avril, un repas en juin et bien sûr la sainte Barbe 2022 !

- **Comité de la Foire**

Le comité de la Foire s'est inscrit au jeu (mise à l'honneur des associations) organisé par le Crédit Agricole. Deux prix récompenseront les lauréats : premier prix 700 € et deuxième prix 400 €.

Pour que nous puissions avoir une chance de remporter un de ces deux prix, nous avons besoin de vous. Comment faire ? C'est très simple : entre le 15 janvier et le 15 février, vous allez sur le site <http://universdusocietaire.ca-loirehauteloire.fr> et vous VOTEZ pour le comité de la foire de St-Priest-la-Prugne. Votre famille et vos amis peuvent aussi participer. Faites suivre au maximum ! Nous comptons sur vous et vous remercions d'avance.

Date à retenir : le comité de la foire organise le dimanche 20 mars 2022 une matinée tripes à la salle des fêtes de 9 h à 14 h.

Toute l'équipe du comité de la foire vous souhaite une bonne et heureuse année.

- **Comité des fêtes**

Le comité des fêtes vous souhaite à tous une excellente année 2022 et nous espérons vous revoir lors de nos deux manifestations annuelles.

Prenez donc note, la fête patronale aura lieu cette année le week-end du 23-24 juillet et le bal d'halloween, le lundi 31 octobre, fera son retour pour les petits et les grands autour d'une soirée déguisée.

Alors à très vite afin de partager de bons moments festifs.

- **Le Père-Noël à l'école**

Les enfants du RPI ont pu se retrouver tous ensemble pour le repas de fin d'année qui s'est déroulé à La Tuilière cette année, et le Père Noël a pu faire sa traditionnelle distribution de cadeaux, pour le plus grand bonheur de nos enfants.

Le contexte de fin d'année n'a pas permis à l'Association de parents d'élèves d'organiser le concours de belote, et le loto prévu le 13 Février 2022 est reporté. Une nouvelle date sera communiquée.

A noter, l'association organisera une vente de plants de légumes et fleurs au printemps. Des bons de commandes seront disponibles courant avril à l'épicerie, à la mairie ou auprès des parents d'élèves pour les personnes qui souhaitent commander.



- **Calendrier prévisionnel des manifestations**

De nombreuses occasions de rencontre de fin d'année ont dû être annulées ou reportées et devant l'incertitude de l'évolution de la pandémie de Covid-19, il est difficile d'établir un calendrier.

Notons malgré tout quelques dates :

Date de la manifestation	Type de manifestation	Comité organisateur
22 Février 2022	Don du sang	Amicale des donateurs de sang
Courant Mars	Loto des écoles	R.P.I. Saint-Priest – La Tuilière
05 Mars 2022	J'aime la Loire propre (RDV 9h devant la mairie)	
19 Mars 2022	Commémoration du 60 ^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie	
20 Mars 2022	Matinée Tripes	Comité de la Foire
26 Mars 2022	Représentation d'un spectacle itinérant de la comédie de Saint-Etienne, <i>Bizaravar</i> , une création de la comédie autour du personnage de l'Avare, à la salle des fêtes.	
10 et 24 Avril 2022	Élections présidentielles	
03 Mai 2022	Don du sang	Amicale des donateurs de sang
12 et 19 Juin 2022	Élections législatives	
25 Juin 2022	Fête de l'école	R.P.I. Saint-Priest / La Tuilière
05 Juillet 2022	Don du sang	Amicale des donateurs de sang
23 et 24 Juillet 2022	Fête patronale	Comité des fêtes
1 ^{er} Octobre 2022	Foire annuelle	Comité de la Foire
31 Octobre 2022	Bal d'halloween	Comité des fêtes

- **Recrutement chez les pompiers : rejoignez le centre de secours de Laprugne**

Sur les 10 premiers mois de 2021, le centre a effectué 11 sorties avec engins dans la zone de Saint-Priest-la-Prugne (10% des sorties). Le besoin de nouveaux volontaires est important. Il faut avoir plus de 16 ans, un casier judiciaire vierge, être en bonne santé et avoir reçu 3 doses du vaccin contre la Covid. Les 12-14 ans peuvent rejoindre la section de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

- **Site minier du Limouzat : un nouveau projet de réaménagement**

Après plus d'une année sans réunion annuelle d'information à cause de la crise sanitaire, la Commission de Suivi de Site (CSS) a été réunie le 16 novembre à Saint-Priest-la-Prugne, en présence de public.

En 2019 et 2020, l'exploitant, Orano, avait organisé plusieurs visites du site pour présenter les travaux enfin réalisés pour le traitement des eaux et des effluents :

- Rénovation de la station de traitement (en contrebas de la digue) pour les eaux provenant des galeries, de la mine à ciel ouvert et des drains de la digue,

- Création d'une nouvelle station de traitement sur zéolithe, au nord du grand bassin, pour traiter les trop-pleins des eaux contaminées.

Malheureusement, en février 2021, des pluies abondantes cumulées à la fonte des neiges ont mis à mal les nouvelles installations et des débordements d'eau contaminée ont rejoint la Besbre.

En conséquence, les services de l'État pressent Orano d'envisager de remplacer la nappe liquide qui empêche les émanations de radon au-dessus des résidus de traitement d'uranium par une couverture solide et souhaitent obtenir le consensus des différentes parties.

Orano a présenté, à la réunion du bureau, le 12 octobre, puis à la CSS, deux scénarios :

- Une couverture de 1 million de m³ des matériaux amenés par de nombreux passages de camions pendant trois ans ;
- Une couverture avec récupération de matériaux sur place : arasement du haut de la digue et creusement d'un nouveau lit pour la Besbre au nord du stockage (continuité écologique de la rivière). C'est la reprise du projet de 2011 qui a été abandonné en 2015.



Le conseil municipal, réuni le 5 novembre, a pris connaissance de ces projets et a échangé librement, sans a priori et sans aucune allégeance. Celui-ci a bien conscience que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Il attend que toutes les mesures soient prises pour la préservation de la population et de l'environnement. Il considère que, présentement, les scénarios envisagés ne sont pas assez précis et aboutis et il souhaite qu'aucune garantie ne soit négligée. Le conseil reste à l'écoute des différentes propositions mais il est en majorité attaché à la protection assurée actuellement par la lame d'eau.

L'avis du Collectif Bois Noirs :

Les dysfonctionnements, les réalisations qui manquent de fiabilité, ne sont pas rassurants et ne donnent pas confiance. C'est dans ce climat que l'Administration demande à la CSS un consensus pour un nouveau projet de réaménagement que doit proposer Orano.

Bien entendu, pas question d'accepter le même projet que celui refusé en 2013. Par contre, bien conscient des problèmes de gestion du site et des risques liés au changement climatique, le Collectif Bois Noirs peut comprendre qu'il faille réfléchir pour réduire les dangers relatifs au site minier. Le barrage est solide mais peut, néanmoins montrer des défaillances. La lame d'eau peut à nouveau poser des problèmes : en cas de sécheresse, le manque d'eau induit des dégagements de radon ; trop d'eau provoque des débordements mais aussi des fuites sur la digue submersible latérale. Des travaux y ont été réalisés mais quelle sera leur résistance ? Ce maillon faible serait grave en cas d'accident.

Si l'option de couverture solide en remplacement de l'eau se précise, les prochaines années vont être un face à face avec Orano pour ne pas laisser faire n'importe quoi ! Le Collectif Bois Noirs maintient sa vigilance.

Communauté de Communes du Pays d'Urfé :

Tél : 04.77.65.12.24 – Site Web : <https://www.ccpu.fr> – Adresse électronique : contact@ccpu.fr

Secrétariat de mairie : ouvert au public les lundis et mardis de 13h à 17h, les jeudis et vendredis de 8h à 12h.

Tél : 04.77.62.92.13 – Adresse électronique : mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr

Pour contacter la mairie en dehors des horaires de présence, pour un motif qui ne peut être différé, merci d'utiliser uniquement le **06 62 08 03 86** et non les numéros privés du maire ou des conseillers.